

L'ENJEU EXPRESS

S'indigner, s'informer, s'impliquer (Robert Jasmin)



DÉCOUVREZ TOUTE LA VÉRITÉ SUR LES ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTES DE CÉGEP, UNE FOIS POUR TOUTES.

Face au déficit démocratique et au cynisme de la population

RÉFORMER LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES QUÉBÉCOISES

Alors que les gens devraient s'habituer à exercer toutes sortes de responsabilités et à prendre des initiatives, ils s'habituent à suivre ou à voter pour des options que d'autres leur présentent. Et comme les gens sont loin d'être idiots, le résultat, c'est qu'ils y croient de moins en moins et qu'ils deviennent cyniques.

[Cornelius Castoriadis, « Contre le conformisme généralisé: stopper la montée de l'insignifiance », *Le Monde diplomatique*, août 1998.]

Mario Beauchemin
Président, FEC-CSQ

Les résultats de la dernière campagne électorale au Québec ont largement contribué à renforcer le déficit démocratique et le cynisme de la population par rapport à certaines de nos institutions démocratiques et, en particulier, aux politiciennes et politiciens. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce « malaise » démocratique.

Le mode de scrutin actuel dévalorise le vote des citoyennes et des citoyens. Le nombre de sièges remportés par chaque parti ne correspond pas à l'expression de la volonté populaire. En effet, le PLQ occupe 56% des sièges même s'il n'a obtenu que 41,5% des votes. Alors que seulement 2,3 points de pourcentage séparent le PQ de la CAQ (25,4% contre 23,1%), le Parti québécois forme tout de même l'opposition officielle avec 24% des sièges contre 18% pour la CAQ.

Ce déficit démocratique s'exprime aussi par le peu de pouvoir qu'exercent les citoyennes et les citoyens sur la direction des affaires de l'État entre les élections. Les électrices et électeurs sont appelés aux urnes une fois tous les quatre ou cinq ans et le reste du temps, la démocratie est confisquée par des politiciennes et politiciens professionnels qui rendent très peu de comptes à la population.

Par ailleurs, au sein de notre démocratie de moins en moins représentative, la politique présuppose deux capacités qui n'ont aucun rapport intrinsèque: la capacité d'accéder au pouvoir et celle de gouverner. Or, rien ne garantit que quelqu'un qui sait gouverner sache pour autant accéder au pouvoir. Comme le souligne Castoriadis¹, *aujourd'hui dans notre « pseudo-démocratie », accéder au pouvoir signifie être télégénique, flairer l'opinion publique*. Il suffit de se repasser le film de la dernière campagne électorale pour en être convaincu.

Ces différents éléments de malaise démocratique furent clairement exprimés lors de la tenue des

États généraux sur la réforme des institutions démocratiques au Québec, en 2003. Après 27 assemblées publiques, la rencontre de plus de 2 050 personnes et l'analyse de 237 mémoires, le Comité directeur a cerné plusieurs problèmes qui minent nos institutions démocratiques. Ainsi, la majorité des acteurs qu'il a entendus pensent que les décisions sont prises au sommet, que celles-ci reposent sur de l'information partielle et inadéquate, que l'organisation politique ne respecte pas la volonté populaire et qu'il n'y a pas assez d'équité quant à l'accessibilité au pouvoir politique².

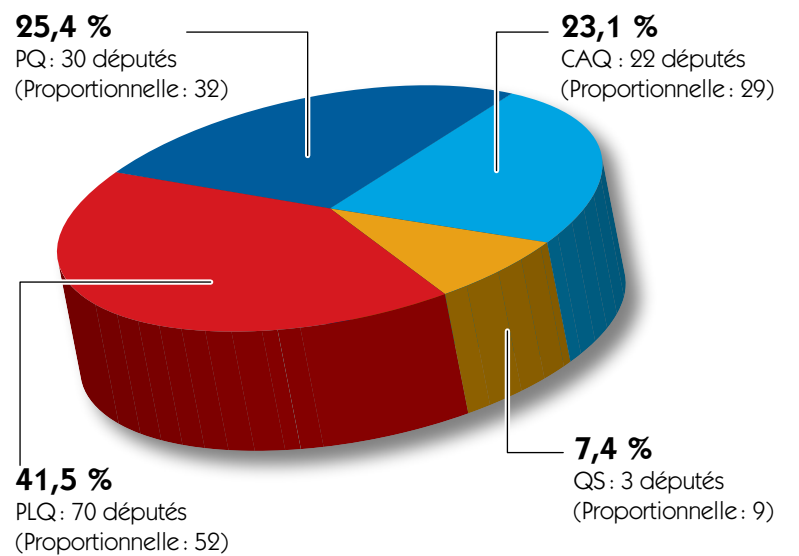
À la suite de cet exercice, le Comité directeur propose l'adoption d'un mode de scrutin proportionnel régional qui permettrait une meilleure adéquation entre le total des voix et leur traduction en sièges, le renforcement du lien électeur-député, le pluralisme politique (l'admission de nouveaux partis à l'Assemblée nationale) et une représentation efficace des régions.

Il propose aussi l'introduction d'éléments de démocratie directe, comme des mécanismes d'initiative populaire, et des changements au système politique, entre autres choses, une séparation plus étanche entre les pouvoirs exécutif et législatif, une reconfiguration du rôle de député et l'étude de la possibilité et de la faisabilité d'élire la ou le chef du gouvernement au suffrage universel.

Finalement, le Comité directeur propose la création d'un Conseil national de la citoyenneté et de la démocratie, la décentralisation des pouvoirs vers les régions, la création de fonds privés afin de soutenir les femmes en politique et la mise en place de moyens visant à favoriser la représentation et la participation des communautés ethnoculturelles.

Les recommandations du Comité directeur ont toutefois été balayées du revers de la main par le

Résultats aux élections générales du 7 avril 2014



Taux de participation: 71,21 % (74,4 % en 2012 et 57,43 % en 2008)

* Un mode de scrutin proportionnel aurait également permis l'élection de 1 député pour Option nationale et 1 député pour le Parti vert du Québec

Parti libéral lorsqu'il a pris le pouvoir le 14 avril 2003, malgré la tenue d'une commission spéciale sur la Loi électorale en 2005.

Au moment d'écrire ces lignes, j'apprends qu'Yves Bolduc est nommé à la tête des deux ministères de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST)! Maintenant qu'il a su accéder au pouvoir, j'espère qu'il aura la capacité de gouverner ces ministères, en commençant par nous donner l'heure juste sur l'implantation du nouveau cours d'histoire et en permettant aux différents comités de travail issus du Sommet sur l'enseignement supérieur de poursuivre leurs travaux. Je pense particulièrement à celui sur l'offre de formation collégiale, dont les recommandations du rapport d'étape me semblent porteuses pour l'avenir du réseau collégial.



1 « Contre le conformisme généralisé: stopper la montée de l'insignifiance », *Le Monde diplomatique*, août 1998. [<http://www.monde-diplomatique.fr/1998/08/CASTORIADIS/10826>]

2 Rapport du Comité directeur sur la réforme des institutions démocratiques. *Prenez votre place. La participation citoyenne au cœur des institutions démocratiques québécoises*. Mars 2003. 88 p. [http://www.institutions-democratiques.gouv.qc.ca/publications/rapport_comite_directeur.pdf]

NÉGOCIATIONS 2015

L'échéance de nos conventions collectives approche

Comité de négociation: Éric Denis, Sébastien Paradis, Anne Vaillancourt et Louis-Philippe Paulet (porte-parole)

Depuis la signature de notre dernière convention collective, en 2010, plusieurs phénomènes ont pris de l'ampleur, se répercutant plus ou moins

directement sur les conditions d'exercice de notre travail. Pensons notamment à l'arrivée toujours grandissante des étudiantes et des étudiants ayant des besoins particuliers (EBP) dans nos classes et à la diversification de la population étudiante issue d'horizons de plus en plus diversifiés. Songeons également au recours de plus en plus fréquent à de

nouveaux modes d'enseignement et à de nouvelles technologies, notamment pour l'enseignement à distance. Les pressions sur l'organisation de notre travail sont également plus nombreuses, notamment par l'éclatement des modalités d'obtention des diplômes.

Suite à la page 3 >



Que fera le nouveau gouvernement des recommandations du rapport Demers ?

Outre l'indexation des frais de scolarité universitaires, le Sommet sur l'enseignement supérieur de février 2013 débouchait sur cinq chantiers de travail. Parmi les thèmes abordés par ces chantiers figuraient notamment les enjeux liés au financement et à la gouvernance des universités. C'est toutefois le chantier sur l'offre de formation collégiale, présidé par Guy Demers, qui retiendra l'attention des acteurs du réseau collégial : premiers constats sur un rapport d'étape attendu.

Pierre Avignon

Conseiller recherche et information, FEC-CSQ

Le 11 février 2014, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRT), alors dirigé par Pierre Duchesne, rendait public le rapport d'étape sur l'offre de formation collégiale. En plus de fournir un portrait intéressant sur plusieurs aspects du réseau (prévisions démographiques, programmes en difficulté, formation à distance, étudiants étrangers, etc.), le président du chantier proposait ses premières recommandations concernant les six thèmes suivants touchant à la fois le parcours des étudiants et l'organisation de l'offre de formation :

1. Améliorer les cheminements étudiants avant et pendant les études collégiales

Un des enjeux centraux pour le réseau, et particulièrement pour les cégeps de région, demeure, bien sûr, la baisse démographique. D'ici 2019, une baisse de 13% de la population étudiante au collégial est en effet prévue. Cette baisse moyenne ne traduit cependant ni la diminution déjà subie par plusieurs collèges, surtout en région, ni la baisse envisagée pour plusieurs établissements. Or, comme le soulèvent les auteurs du rapport, l'amélioration de la diplomation au secondaire, le taux de passage vers le collégial, mais également la persévérance représentent des moyens de favoriser la participation aux études collégiales, qui n'est d'ailleurs pas parfaitement identique d'une région à l'autre. Il est notamment proposé de chercher à mieux comprendre la très faible utilisation des passerelles mises en place au cours des dernières années dans le but d'augmenter le passage de la formation professionnelle à la formation technique (actuellement de 0,1%). Il est également proposé de mieux soutenir les projets de collaboration entre, d'une part, les cégeps et les commissions scolaires, et d'autre part, le marché du travail.

2. Favoriser la mobilité étudiante vers les programmes en difficulté des cégeps de région

Une autre solution, d'ailleurs largement défendue par la FEC et mise de l'avant dans le rapport d'étape, vise à favoriser la mobilité étudiante vers les programmes ayant des difficultés de recrutement. À la lecture du rapport, on apprend ainsi que près de 5 000 étudiantes et étudiants ont vu leur demande d'admission refusée au premier tour en 2012. Or, parmi ces refus, on retrouve des demandes dans 17 programmes techniques en difficulté (la liste figure en annexe du rapport). Guy Demers propose donc la mise en place d'un projet pilote sur cinq ans visant à soutenir financièrement la mobilité de celles et ceux qui souhaiteraient étudier dans un programme en difficulté à l'extérieur de leur région d'origine. Sans proposer la fusion des services d'admission, monsieur Demers recommande de favoriser leur collaboration grâce à un site Web centralisé.

3. Augmenter la fréquentation des études collégiales par les étudiants étrangers

Parmi les solutions visant à augmenter les effectifs étudiants, l'augmentation de la participation des étudiants étrangers ainsi qu'une meilleure coordination pour leur recrutement et leur accueil sont également suggérées. À ce sujet, on apprend que ces étudiantes et étudiants représentent juste un peu plus de 1% (3 600 personnes) des effectifs au collégial contre 10% à l'université. À ce sujet, l'augmentation des frais de scolarité envisagée pour ce groupe d'étudiants, notamment pour celles et ceux des pays francophones, ne constituerait pas une bonne nouvelle.

4. Revoir le processus d'autorisation de programmes

Dans une deuxième partie du rapport d'étape, on retrouve trois propositions qui visent l'organisation de l'offre de formation. La première d'entre elles reflète d'ailleurs une préoccupation également mise de l'avant par les organisations syndicales, c'est-à-dire le manque de transparence et de coordination dans l'autorisation de nouveaux programmes, notamment à la formation continue. Cela pourrait se concrétiser par la mise en service d'un site Web public et par l'ajout de plusieurs critères à prendre

en considération pour accepter l'ouverture d'un nouveau programme d'études. Parmi ces critères, mentionnons par exemple la baisse démographique, l'effet sur les programmes des autres collèges, etc.

5. Permettre au ministère d'intervenir pleinement dans l'encadrement des programmes des collèges privés

Ce cinquième thème abordé dans les recommandations du rapport provient directement de la situation provoquée par l'ouverture, dans un collège privé de Montréal, d'un programme reprenant la formation offerte en exclusivité au Cégep de Jonquière en Arts et technologie des médias. Si la Loi sur l'enseignement privé détermine un « pouvoir discrétionnaire » du ministre pour l'octroi de subventions, ce pouvoir n'est pas aussi important dans le cas des autorisations de programmes. Guy Demers recommande donc d'effectuer des modifications législatives ou réglementaires afin que le MESRT puisse pleinement intervenir dans la gestion de la carte des programmes et du contingentement des collèges privés.

6. Développer la formation à distance

Le dernier thème, et non le moindre quant à l'importance qui lui est accordée dans le document, concerne la formation à distance (FAD). C'est d'ailleurs le seul des six thèmes du rapport que l'on ne retrouve pas dans les recommandations que la FEC a mises de l'avant dans le cadre de sa campagne en faveur du renforcement du réseau. Le développement de la formation à distance est en effet davantage subi que souhaité par les enseignantes et enseignants de cégeps. Entre 1995 et 2012, l'augmentation de la participation aux études collégiales en FAD a été de 75%.

Dans le réseau collégial, la majorité des inscriptions se font via Cégep à distance et sont beaucoup plus importantes à la formation continue (environ 3 000 inscriptions) qu'au régulier (une centaine). Dans ce domaine, les résultats des travaux du chantier débouchent sur des recommandations visant à développer la FAD dans le réseau collégial, notamment en élaborant des projets pilotes en formation technique, en priorité en région (voir l'article dans le dernier numéro de L'ENJEU EXPRESS sur le projet FADIO). Ce parti pris en faveur de la FAD a incité les représentantes et représentants de la FEC à demander un moratoire sur son développement afin de permettre l'élaboration d'un encadrement plus serré de ces pratiques qui ne sont pas sans répercussions sur les conditions d'exercice de la profession enseignante. Avant même le début des prochaines négociations et afin de présenter les balises adoptées dans ce domaine, la Fédération rencontrera donc la partie patronale sur le sujet, comme le prévoit l'annexe VIII-7 de la Convention collective.

Un rapport final attendu avec plus d'appréhensions

Mise à part la formation à distance, on peut donc constater la similitude entre plusieurs propositions de la FEC et un certain nombre de recommandations contenues dans le rapport d'étape présenté ci-dessus. Cela constitue plutôt une bonne nouvelle si le rapport n'est pas tabletté! En appelant en conclusion à « un changement de culture vers la collaboration » au sein du réseau collégial, Guy Demers envoie un message important aux acteurs du réseau. Cet appel à la coopération pour contrer la compétition fait écho aux constats dressés par plusieurs après des années de décentralisation.

Il faudra cependant attendre le rapport final devant être déposé en juin avant de porter un jugement global sur l'exercice

L'ACCESSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR N'A PAS DE PRIX!

FPPC Fédération du personnel professionnel des collèges (CSQ)

CCCCUS Syndicat des chargés et chargées de cours de l'Université de Sherbrooke

FPSES FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CSQ)

srfpul syndicat des responsables de formation pratique et des chargés d'enseignement en médecine de l'Université Laval

Centrale des syndicats du Québec

SPPRUL-CSQ Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval

CSQ

FEC CSQ

facebook.com/lacsq @CSQ_Centrale

Le 7 mars 2014, la CSQ organisait une rencontre de ses affiliés de l'enseignement supérieur pour faire le bilan des cinq chantiers de travail issus du Sommet de février 2013.

important qu'aura été le chantier de travail sur l'offre de formation au collégial. Des recommandations sont en effet attendues sur des sujets tels que les créneaux régionaux et les créneaux d'excellence, ainsi que sur le réaménagement de l'offre de formation pour les programmes sous le seuil de viabilité. Il faudra alors s'assurer que le renforcement du réseau des cégeps et sa viabilité ne soient pas confondus avec un exercice de rationalisation. Chaque cégep doit en effet pouvoir offrir un large éventail de programmes techniques et préuniversitaires reflétant l'appartenance de la formation collégiale à l'enseignement supérieur et notre volonté collective d'en favoriser l'accessibilité. Le nouveau gouvernement libéral majoritaire de Philippe Couillard saura-t-il saisir la balle au bond et s'occuper correctement des cégeps qui, croyons-nous, font partie des « vraies affaires »?

Que connaissons-nous de la formation continue dans nos collèges ?

RAPPORT DU COMITÉ PARITAIRE

Frances Dionne
2^e vice-présidente FEC-CSQ

M. Louis-Philippe Paulet et moi sommes très heureux de vous présenter les grandes lignes du rapport sur la formation continue qui découle d'un mandat donné lors de la dernière négociation 2010-2015. En rappel, le mandat était: «D'analyser la pratique actuelle des enseignantes et des enseignants de la formation continue visés par la clause 1-2.13 en tenant compte des caractéristiques particulières de ce secteur au niveau organisationnel, structurel et pédagogique et des conditions de travail en découlant.»

Méthodologie

À l'automne 2013, nous avons élaboré, avec la partie patronale, un questionnaire destiné aux directions des collèges. À la suite de la transmission de ce document, nous avons analysé 41 questionnaires, dont ceux de huit collèges dont les syndicats sont membres de la FEC-CSQ. Afin de pousser plus loin notre analyse, nous avons transmis aux syndicats un document intitulé «Guide de l'animateur/animateur», qui devait permettre de rencontrer et de sonder les enseignantes et enseignants de la formation continue. Nous avons reçu dix questionnaires complétés, ce qui nous a permis de recueillir l'avis d'une quarantaine d'enseignantes et d'enseignants du secteur de la formation continue. Afin de préciser certains points qui touchaient plus particulièrement les conditions de travail applicables à ce secteur d'enseignement, nous avons également tenu, en octobre 2013, une réunion du Comité d'interprétation, de formation et d'application de la convention collective (CIFAC). Pour conclure, le contenu du rapport reflète la volonté des parties de partager des informations concernant les pratiques locales et les conditions de travail en vigueur à la formation continue.

Le portrait 2012-2013: des conditions de travail à améliorer

Nos travaux nous ont permis de mieux connaître l'ampleur des ressources allouées au secteur de la formation continue. En effet, au cours de la dernière année répertoriée, en l'occurrence 2011-2012, on relève 4 372 enseignantes et enseignants œuvrant à la formation continue pour environ 1 236 ETC. Plus de 93% des enseignantes et enseignants sont engagés à titre de chargés de cours (TPH) et les autres statuts se définissent ainsi: temps complet année (TCA); temps complet année et chargés de cours (TCA TPH); temps partiel année (TPA); temps partiel année et chargés de cours (TPA TPH).

Sachant que la formation continue est un secteur en développement dans nos collèges, ce rapport constitue un



■ Atelier de génie mécanique, Cégep de Sorel-Tracy.

document d'analyse et de réflexion qui servira à appuyer certaines demandes ou revendications de la prochaine négociation. Parmi ces demandes, mentionnons notamment:

- la gestion locale des programmes, sachant que la formation créditée prend diverses formes;
- le rôle du conseiller à la formation dans la gestion des programmes;
- la quasi-inexistence du perfectionnement, tant individuel que collectif;
- l'application différente, par les directions, des conditions de travail applicables à ce secteur;
- la sécurité d'emploi;
- la rémunération qui varie selon certaines activités (analyse de besoins, participation au développement de programme, etc.);
- le désistement à la suite de l'octroi d'une charge d'enseignement;
- l'annulation d'une charge d'enseignement;
- la gestion des priorités d'emploi;
- le rôle des experts externes dans la structure de l'équipe programme;
- le rôle de la structure d'équipe programme par rapport à la vie collective de programme, actuellement non reconnue dans notre convention collective.

L'enquête confirme également l'hétérogénéité de la population étudiante, qui se distingue du secteur de l'enseignement régulier sous plusieurs aspects. Cela amène les enseignantes et enseignants à une plus grande adaptation dans la planification des activités d'enseignement et d'apprentissage, ainsi qu'à un soutien plus grand à la réussite scolaire par de l'encadrement personnalisé, et ce, sans reconnaissance dans la tâche.

Enfin, le guide des conditions de travail applicables au personnel enseignant du secteur de la formation continue joint au rapport constituera un aide-mémoire très utile aux applicatrices et applicateurs locaux de la convention collective et nous invitons ceux-ci à le transmettre aux enseignantes et enseignants.

Le cas particulier de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

La deuxième partie de nos travaux portait sur la RAC et plus spécifiquement, sur la nature de l'intervention du personnel enseignant de même que sur la définition du «spécialiste de contenu». Malgré tous nos efforts, il nous a été impossible de finaliser cette partie de notre mandat, nos vis-à-vis ayant invoqué un manque de temps et de ressources. Nous remarquons cependant que le Cadre général et technique de la RAC a été mis en œuvre en 2005 et n'a pas été revu ni modifié depuis le dépôt du rapport sur la profession enseignante de 2008 pour la partie touchant l'approche par compétences et le champ disciplinaire.

Nous tenons à vous faire remarquer que notre convention collective ne comporte aucune clause, définition ou information par rapport à ce que constitue la reconnaissance des acquis et des compétences. De plus, à la lecture des PIRAC (Politique institutionnelle de la reconnaissance des acquis et des compétences), nous pouvons affirmer que ce cadre est appliqué différemment d'un collège à l'autre, ce qui entraîne, selon nous, une zone d'ombre quant au rôle des enseignantes et enseignants dans les étapes du processus. Effectivement, les collèges mentionnent que pour l'évaluation, l'établissement de la formation manquante et la réalisation de cette formation, le spécialiste de contenu est autant un expert externe qu'un enseignant.

Étant donné qu'il se traite annuellement un nombre incalculable de dossiers, nous avons demandé des informations supplémentaires à la partie patronale, informations que nous devons analyser afin d'être en mesure d'établir nos demandes lors de la prochaine négociation.

Quelles suites donner à ce rapport ?

Premièrement, il faut s'assurer que tous nos syndicats le transmettent à l'ensemble des membres, mais plus particulièrement à nos collègues du secteur de la formation continue. Deuxièmement, il faut veiller à inclure dans nos rencontres collège-syndicat certains points de discussion concernant la formation continue (obtenir les prévisions et les bilans d'utilisation des ETC, bien vérifier les contrats d'engagement et les conditions particulières tant à la formation continue qu'à la RAC, la rémunération, etc.). Finalement, il importe de veiller au respect des conditions de travail applicables à nos collègues de la formation continue pour que l'arbitraire cesse et que nos collègues puissent bénéficier de tous leurs droits.

Note: le rapport est disponible sur le site Internet de la Fédération .fec.csq.qc.net, dans la section Dossiers>Réseau collégial

► Suite de la page 1

Négociations 2015 – L'échéance de nos conventions collectives approche

Plus récemment, c'est le dossier des relativités salariales qui a retenu l'attention des enseignantes et des enseignants. En effet, cet exercice, qui se voulait initialement technique et analytique, est devenu un véritable enjeu de reconnaissance de l'appartenance du collégial à l'enseignement supérieur lorsque le Conseil du trésor a déposé une analyse de notre profession plaçant à un rangement inférieur à celui des enseignantes et des enseignants des commissions scolaires. Cette menace a heureusement été retirée, mais la sensibilité des enseignantes et des enseignants autour de cet enjeu demeure entière et a remis à l'avant-plan la nécessité de défendre nos espaces d'autonomie professionnelle et de se questionner sur ce qui y porte atteinte, qu'on pense à la multiplication des tâches collectives imposées, à l'effritement des marges de manœuvre pédagogique et à l'éclatement du sens à donner à la discipline dans un contexte d'enseignement par compétences et de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

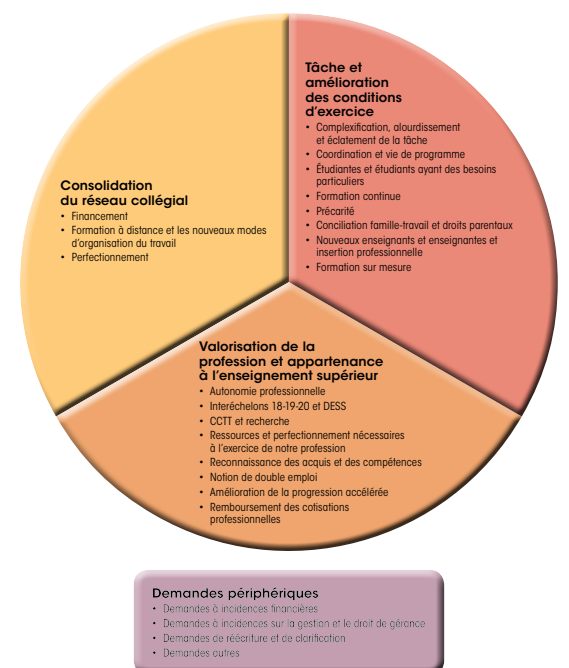
Quelle stratégie et quelles demandes privilégier ?

Les enseignantes et les enseignants font face à tous ces enjeux, et ce, dans un contexte de renouvellement massif du personnel enseignant qui se poursuit, avec les besoins particuliers de soutien, d'intégration et de perfectionnement qui y sont associés. Depuis 2010, nous avons également expérimenté une nouvelle forme de négociation en nous donnant des mandats interrondes. Il faudra évaluer l'atteinte de nos objectifs avec cette nouvelle façon de faire et voir si la reconduction de cette méthode est souhaitable dans un contexte où le cadre stratégique nous oriente encore vers une négociation courte.

La dernière négociation (pour le sectoriel et non pour le salarial) a d'ailleurs été, à plusieurs égards, «historique». Négociation très courte, conduisant à l'injection progressive de plus de 400 nouveaux ETC récurrents, ce qui a permis de régler les problèmes de surcroît de tâche les plus criants. Si ces situations «extrêmes» ont bel et bien été réglées par des modifications au calcul de la charge individuelle (CI) et par l'ajout de ressources via l'annexe S-026, il n'en demeure pas moins que pour le corps professoral, la tâche enseignante et les tâches périphériques continuent d'être vécues péniblement. Il reste beaucoup à accomplir avant que la complexité et la lourdeur excessives de la tâche puissent être considérées comme un dossier clos.

C'est un constat qui est confirmé par la première phase de consultation sur les demandes sectorielles. Les membres de la FEC priorisent encore, pour cette nouvelle ronde de négociations, le thème de la lourdeur de la tâche et d'autres aspects de leurs conditions de travail qui y sont reliés. Il ressort également de cette consultation plusieurs demandes qui semblent particulièrement importantes pour les enseignantes et les enseignants du collégial dans le contexte actuel: l'appartenance pleine et entière de notre ordre de formation à l'enseignement supérieur, ainsi que la défense des principes fondamentaux de collégialité et d'autonomie professionnelle qui sont au fondement de l'enseignement collégial. Un troisième thème majeur émerge de cette première phase de consultation: la consolidation de tout le réseau et le soutien aux cégeps éloignés des centres.

Organisation thématique de la demande sectorielle



Tâche et amélioration des conditions d'exercice, valorisation de la profession et appartenance à l'enseignement supérieur, consolidation du réseau collégial. C'est autour de ces trois thèmes que s'articule cette proposition de demandes sectorielles analysée, débattue et bonifiée à la suite de la consultation des assemblées générales.

Participation des femmes à la vie syndicale

QUELQUES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

Lucie Piché

Coordonnatrice du Comité de la condition des femmes de la FEC

En février dernier, le Comité de la condition des femmes de la FEC (CCF-FEC) interpellait par sondage les enseignantes de la Fédération sur leur participation à la vie syndicale. Rappelons ici que ce sondage faisait suite à une enquête statistique menée par le CCF auprès des syndicats locaux en 2011-2012 pour mesurer le taux de participation des femmes aux diverses instances. Cette opération statistique révélait que si les femmes sont bien présentes dans les rangs syndicaux – elles sont 52% à la FEC – elles sont bien souvent sous-représentées, tant dans les réunions syndicales que dans les divers postes électifs¹. La situation était, bien sûr, fort différente d'un collège à l'autre, mais la tendance à la sous-représentation se dessinait nettement. Le sondage de février dernier cherchait donc à mieux cerner les causes de cette sous-représentation et à cerner des pistes de solution. Ce sondage a été expédié aux 13 exécutifs syndicaux de la Fédération, qui l'ont mis en ligne du 3 au 24 février 2014. Précisons qu'une version en anglais était également disponible pour les enseignantes de Lennoxville et de Gaspé².

Que pensent les répondantes de la vie syndicale ?

Soulignons que la majorité des répondantes au sondage (soit 70%) ne participe jamais ou que rarement aux réunions syndicales. Nous avons donc là un «bassin» intéressant pour mieux comprendre les causes de la sous-représentation des femmes. Certaines réalités se dessinent déjà. Ainsi, l'analyse des résultats révèle que ce n'est pas par désintérêt pour le syndicalisme que plusieurs syndiquées désertent les assemblées générales (AG), puisque près de trois répondantes sur quatre (71,7%) se disent totalement ou plutôt en désaccord avec l'énoncé «J'ai un désintérêt pour le syndicalisme». Si on recoupe plus finement les données, on remarque que ce constat s'applique même à plusieurs des répondantes qui n'assistent jamais ou qu'en de très rares occasions aux AG puisque 58,6% de ces dernières se disent tout à fait ou plutôt en désaccord avec cet énoncé. Parmi celles qui assistent à l'occasion aux AG, 73,7% des répondantes ne se reconnaissent pas non plus dans cet énoncé. On peut observer les mêmes tendances en examinant l'opinion des répondantes sur les orientations de leur syndicat local. Ainsi, seulement 13,5% des répondantes affirment être totalement ou plutôt en accord avec l'énoncé «Mes opinions divergent de celles de mon syndicat local», une proportion qui augmente, cependant, pour celles qui ne viennent jamais ou que rarement aux AG, soit 18,2%.

Si on ne peut minimiser le désintérêt de certaines – et les proportions seraient vraisemblablement plus élevées si nous avions accès à l'opinion de toutes celles qui se sont abstenues de répondre au sondage – il reste que bon nombre de nos membres déclarent un intérêt pour les affaires syndicales sans pour autant participer activement à la vie syndicale locale. Quelles en sont les raisons ?

Donnée significative, plusieurs ont l'impression que leur participation n'a aucun impact sur la vie syndicale et cette proportion s'accroît parmi celles qui ne viennent jamais ou que rarement aux réunions (64,4%). À cela s'ajoutent la lourdeur de la tâche, qui mine la disponibilité des répondantes, et les problèmes liés à la conciliation famille-travail. Plusieurs répondantes soulignent d'ailleurs dans leurs commentaires à quel point elles manquent de temps pour accomplir leur tâche et qu'elles priorisent leur enseignement... et leur famille!

De fait, 70% des répondantes ont des enfants, que ce soit les leurs ou ceux de leur conjoint. Ces enfants habitent avec elles dans la très grande majorité du temps (73,4%) et 15% d'entre elles sont monoparentales. Ajoutons que certaines des répondantes ont au moins un enfant qui nécessite davantage de soins en raison de limites fonctionnelles ou d'un handicap physique ou intellectuel (8,3%), ce qui n'est pas sans complexifier la vie familiale. En outre, 20% des répondantes déclarent aussi avoir des personnes à charge autres que leurs enfants et la majorité de ces personnes ont des limites fonctionnelles (64,6%). Ces réalités font en sorte que l'heure des rencontres fait souvent obstacle à la participation syndicale, puisque des réunions de fin de journée ou en soirée se révèlent, pour plusieurs, difficiles à concilier avec le cycle de la vie domestique (horaires des garderies, supervision des devoirs, repas, etc.).



■ L'événement vise à souligner les avancées du mouvement féministe tout en mettant en relief le chemin qu'il reste à parcourir pour l'atteinte d'une société égalitaire.

Vers un programme d'accès à l'égalité syndicale (PAÉS)

D'autres données sont encore à venir sur la prise de parole dans les assemblées, la perception de la culture syndicale et, surtout, sur les solutions que préconisent les répondantes pour favoriser une plus grande participation des femmes dans les instances et ainsi bonifier la démocratie syndicale. Nous en sommes encore à recouper certaines de ces données en fonction du statut d'emploi des répondantes, de leur ancienneté, de leur présence

ou non dans les structures syndicales, afin de mieux cerner les dynamiques à l'œuvre dans nos collèges. L'analyse des données devrait être complétée plus tard ce printemps. Les résultats permettront de dégager des recommandations qui serviront de base, souhaitons-le, à la mise en œuvre d'un *Programme d'accès à l'égalité syndicale (PAÉS)* au sein de notre fédération. Nous aimerions remercier ici toutes celles qui ont pris le temps de compléter ce sondage. Vos réponses permettront d'appuyer les recommandations du comité sur vos réalités.



Taux de réponse des participantes

Au total, 368 femmes ont complété le sondage³. On peut donc évaluer qu'environ une femme de la FEC sur quatre y a répondu. En effet, la Fédération comptait, en septembre 2013, 2943 cotisants, soit 2 395 membres auxquels s'ajoutent 548 cotisants non membres⁴. Nous obtenons donc un taux de représentativité de 24% si on comptabilise tous les cotisants (membres et cotisants non membres) ou de 29,6% si on ne considère que les membres ayant signé leur carte d'adhésion à la FEC. Ce taux de réponse est assez satisfaisant. Cependant, une plus grande participation aurait bonifié d'autant les résultats. Ces derniers s'avèrent cependant des plus intéressants à la lumière des analyses préliminaires que nous avons pu réaliser jusqu'ici.

1 CCF-FEC-CSQ, *La représentation des femmes à la FEC et dans les syndicats affiliés: pour l'égalité syndicale. Enquête sur le taux de présence des femmes dans les instances syndicales locales et fédératives (2011-2012). Présentation et analyse des résultats*, novembre 2012.

2 Nous remercions vivement Myriam Augustin, professeure à Lennoxville et membre du CCF, pour le temps qu'elle a investi bénévolement à la traduction du sondage pour nos collègues anglophones.

3 En fait, 415 personnes ont répondu au sondage mais 47 d'entre elles étaient des hommes. La question filtre initiale empêchait cependant les répondants de sexe masculin de poursuivre.

4 Les cotisants non membres sont ceux qui n'ont pas signé leur carte de membre, mais qui paient des cotisations en raison de l'application de la *Formule Rand* qui induit une cotisation obligatoire à tout le personnel d'un établissement syndiqué.

Enjeux écologiques : comment réussir une mobilisation citoyenne ?

Vous vous souviendrez que nous avons eu la chance de recevoir Monsieur André Bélisle, de l'AQLPA, lors du CG-FEC, le 20 mars dernier. À l'origine, l'acronyme AQLPA signifiait l'Association québécoise de lutte contre les pluies acides. Fondé en 1982, l'organisme a élargi ses luttes écologiques et modifié son nom pour l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique. L'AQLPA a été le tout premier groupe d'éducation populaire pour l'environnement.

Louise Noël
3^e vice-présidente FEC-CSQ

La conférence de celui qui se qualifie « d'écologiste de la première génération » portait, certes, sur les enjeux écologiques d'hier et d'aujourd'hui, mais également sur la mobilisation citoyenne associée à toutes ces luttes victorieuses pour lesquelles il a milité au fil des 30 dernières années, notamment contre les gaz de schiste, le projet du Suroît, les pluies acides, les ports méthaniers comme Rabaska et Cacouna, le débat public sur l'énergie et la loi sur les poursuites abusives ou bâillons. Comme il le dit si bien : « À l'AQLPA, nous avons été régulièrement les premiers au front! ».

André Bélisle rappelle que, « À l'AQLPA, l'action prouve la pensée, alors c'est normal et même voulu ainsi. Si on veut changer le cours des événements, il faut être vigilant et volontaire. C'est comme ça en environnement et ça va aussi pour la démocratie : il n'y a jamais rien d'acquis. Il faut toujours défendre nos droits à un environnement sain, à la liberté d'expression et aussi aux droits des générations futures... »

« Bien que je sois cofondateur et le seul qui est là depuis le début, quand je regarde tout ce que nous avons accompli, je me rappelle avec plaisir de tous mes collègues qui au fil des années ont contribué à réaliser ce que d'aucuns qualifiaient d'impossible. Ils ont été nombreux, les gens qui disaient que jamais on n'atteindrait nos objectifs et pourtant, nous avons



■ André Bélisle, président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

gagné toutes nos luttes. Je suis vraiment fier de l'équipe de l'AQLPA qui a mené ces luttes et qui s'est toujours renouvelée d'une époque à l'autre, en dépit des moments difficiles, des obstacles et même des arnaques politiques. »

* Afin d'en découvrir davantage sur cette association, nous vous invitons à visiter le site de l'AQLPA : www.aqlpa.com

* Par solidarité, la FEC-CSQ est devenue membre de l'AQLPA.



Les réalisations EVB au Collège Champlain de Lennoxville

Vincent Grimard
vgrimard@crc-lennox.qc.ca

Échelonnées sur la période de décembre à mai 2014, voici les différentes activités en place au collège :

1. De petites capsules d'information ont été placées sur le site Web : www.greenchamplain.weebly.com. On y retrouve des exemples d'actions environnementales et des pratiques pédagogiques.
2. **Pacte 2D**, organisme associé à l'Université de Sherbrooke, intègre les éléments de développement durable au sein des pratiques pédagogiques.
3. Dans les prochaines semaines, le Collège va instaurer des façons de faire pour réduire la quantité de papier utilisée au sein de l'établissement ainsi que les coûts associés.
4. Sébastien Nantel, enseignant au département de marketing, travaille avec des étudiants afin de formuler des recommandations écologiques liées à l'utilisation des médias sociaux, des affiches, etc.
5. Un carnet d'adresses virtuel dans lequel seront regroupés les noms, contacts et descriptifs d'organismes de la région avec lesquels les professeurs organisent des activités sera produit. Cet échange d'information contribuera à assurer une plus grande ouverture du collège envers sa communauté en favorisant la pédagogie sociale.
6. Une autre action a été réalisée le 22 mars dernier à l'occasion du **Jour de l'eau**. Les enseignants ont installé des affiches sur les fontaines, lavabos et réfrigérateurs au campus de Lennoxville.
7. Pour favoriser le transport alternatif, deux vieux vélos ont été récupérés et reconditionnés. De la mi-avril à la mi-mai, ils seront proposés aux étudiants pour leurs déplacements entre les résidences et le collège. Ce premier test permettra de vérifier l'intérêt des étudiants et pourrait se solder par la mise en place d'un projet pilote dès l'automne 2014.



Tourisme durable à Victoriaville

Daniel Montembeault
daniel.montembeault@cegepvicto.ca

Dans le cadre des activités des « Mercredis des sciences humaines (MSH) » le Cégep de Victoriaville recevait, le 2 avril dernier, M. Mitchell Dion. Sa conférence portait sur le « tourisme vu dans une perspective de développement durable ».

Détenteur d'une maîtrise en « développement du tourisme » de l'UQAM, M. Dion est à compléter sa formation en « études urbaines » au 3^e cycle. Parmi ses réalisations, soulignons la production d'une stratégie de développement touristique pour la région sud du Cameroun.

Les valeurs EVB ont pu être mises en relief principalement lorsqu'il a été question des enjeux du développement de l'industrie touristique, qui représente actuellement 5% de l'économie mondiale¹ et dont la croissance est plus que significative. On imagine donc facilement que l'impact environnemental et social des pratiques touristiques est de plus en plus préoccupant.

Près de 200 élèves de différents programmes ont assisté à la conférence. À la lumière du nombre de questions adressées au conférencier, il est incontestable que l'intérêt pour l'intégration des valeurs écologiques, solidaires, démocratiques et pacifiques au développement du tourisme fut clairement démontré par les élèves présents.



1 Priskin, J. (2009). *Développement durable et tourisme: un portrait international*. Rapport rédigé dans le cadre d'un cahier de participant pour le Symposium international sur le développement durable du tourisme et produit par la Chaire de tourisme Transat de l'ESG UQAM pour le ministère du Tourisme du Québec. Ministère du Tourisme du Québec, Québec.

Réalisations EVB à Sorel-Tracy

Louis-Philippe Paulet, Anik de Repentigny et Myriam Beauchesne-Lachapelle

L'année 2013-2014 fut bien remplie à Sorel-Tracy. D'abord la représentante EAV-EVB, Anik de Repentigny, a mis sur pied le concept du « Collectif 21 », faisant référence à l'Agenda 21 mis de l'avant par la Ville de Sorel-Tracy. Cela a été l'évènement déclencheur d'une série d'initiatives spontanées et engagées menées par différents membres de la communauté collégiale, sous forme de projets collaboratifs, interdisciplinaires, intergénérationnels, etc.

Voici un aperçu de ces réalisations :

Une bouteille à la mer : Une installation faite à partir de centaines de bouteilles d'eau recyclées et des activités visant à faire réfléchir collectivement à l'eau comme ressource naturelle, à la réduction possible des contenants à usage unique et à la consommation de l'eau embouteillée.

Manifesto Blanco : Exposition d'œuvres 3D et écriture collective d'un manifeste pour une humanité durable, non violente et égalitaire qui s'est conclue par un *sit-in* silencieux de 14 minutes pour la paix le 6 décembre, pour souligner la Journée pour l'élimination de la violence faite aux femmes.

Soirée Révolution : Projection, lors d'une session EVB, du documentaire de Rob Stewart sur les conséquences du réchauffement climatique et de l'acidification des océans (*Révolution, 2013*). La projection a attiré quelque 130 personnes.

Conférence de Patrick Paré, biologiste du Zoo de Granby : Conférence portant sur l'extinction massive en cours, ses causes et ses conséquences.

BBQ végétarien, journées sans voitures et marches pour la Terre

D'autres projets ont également vu le jour grâce au travail des étudiantes et des étudiants dans le cadre des cours complémentaires en développement durable, dont la création d'un toit vert, la distribution d'arbres, etc.



■ Activité *Manifesto Blanco* : une étudiante accroche son souhait pour un monde qui oppose la solidarité à la violence, la vie à la destruction et l'égalité à l'oppression.

Sommes-nous protégés contre la cyberdiffamation ?

Que ce soit votre réputation personnelle ou professionnelle, l'information à votre sujet « voyage » à la vitesse de l'éclair, à la vitesse du Web, avec son lot de propos qui parfois, peuvent vous atteindre et changer votre vie !

Nicole Campeau

Conseillère en relations de travail, FEC-CSQ

Les enseignantes et les enseignants sont particulièrement vulnérables, car une étudiante ou un étudiant mécontent d'une note peut s'en donner à cœur joie pour dénigrer votre enseignement et par conséquent, votre réputation.

La question à se poser est la suivante: existe-t-il des moyens techniques ou juridiques pour aider les enseignantes et les enseignants à faire respecter leurs droits sur le Web?

Sans explorer tout ce que le droit des technologies de l'information pourrait nous apprendre, nous tenterons d'apporter certaines réponses à celles et ceux qui s'intéressent aux problèmes liés aux actes illicites en ligne.

Il est maintenant acquis qu'un acte illicite « en ligne » est reconnu comme s'il avait été commis « hors ligne ». Afin d'établir la pertinence d'intenter des procédures judiciaires, l'enseignant ou l'enseignante doit identifier l'étendue des actes illicites ainsi que leurs auteurs, afin d'obtenir les éléments de preuve dont il aura besoin pour faire cesser de tels actes et obtenir réparation pour les dommages subis.

Les actes illicites

Ce ne sont pas tous les gestes indésirables commis « en ligne » qui sont répréhensibles. Pour être considérés à ce titre, ils doivent être jugés illicites, soit contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, *illicite* ne voulant pas dire *illégal*. Un geste illégal est contraire à la loi, tandis que les gestes illicites incluent toute activité qui, sans être illégale, peut « constituer une faute ». Bref, une activité illégale sera nécessairement illicite, mais le geste illicite ne sera pas nécessairement illégal. Il y a faute quand, volontairement ou par simple imprudence, un individu transgresse le devoir général de ne pas nuire à autrui. Cette obligation est encadrée par l'article 1457 du Code civil du Québec.

La cyberdiffamation

La quantité d'actes illicites pouvant être mis en ligne est considérable. Mentionnons par exemple l'atteinte à la propriété intellectuelle, l'atteinte à la vie privée ou à la sécurité de l'information. C'est toutefois la cyberdiffamation ou la diffamation en ligne qui semble davantage de nature à vulnérabiliser les enseignantes et les enseignants. La définition de la cyberdiffamation est la même que pour celle de la diffamation exercée dans tout autre médium. Elle comprend: la perte de l'estime ou de la considération de soi, qui suscite des sentiments défavorables ou désagréables, l'atteinte injuste à la réputation par une communication d'informations erronées ou des critiques et commentaires injustifiés ou malicieux.

Le droit civil québécois ne prévoit PAS de recours particulier pour l'atteinte à la réputation. C'est par le recours en diffamation prévu au Code civil du Québec que le plaignant doit démontrer l'existence d'un préjudice, d'une faute.

La procédure juridique

Le plaignant

L'enseignante ou l'enseignant victime de diffamation pourra déposer une poursuite en dommages-intérêts, en supposant que la victime puisse démontrer l'existence d'une faute et le fait que ces propos lui ont causé un dommage.

L'auteur de la faute

L'auteur de propos diffamatoires est responsable lorsqu'il:

- sait que les propos diffamatoires sont faux, méchants et sont proférés dans l'intention de nuire;
- les diffuse, malgré qu'ils soient faux, sans en avoir vérifié la véracité malgré ses doutes;
- médite sans justes motifs dans l'éventualité où les propos pourraient être véridiques.



La preuve

Prenant pour acquise l'identification de l'auteur des propos diffamatoires, la victime doit en faire la preuve et ainsi convaincre un juge, afin de faire cesser l'acte. Quant à la conservation de la preuve, il s'agit de trouver deux catégories d'informations:

- les informations de contenu permettant de démontrer l'acte illicite;
- les informations techniques qui permettent d'identifier et possiblement de localiser les personnes impliquées.

En raison de l'importance de la conservation de la preuve, il est recommandé d'utiliser les services d'un conseiller juridique afin d'éviter la remise en question de son intégrité.

Outre la voie judiciaire, vous pouvez envoyer une mise en demeure, soit une lettre adressée aux intermédiaires Google, YouTube, etc. Ces derniers n'ont toutefois aucune obligation de surveillance ou de retrait des contenus que vous jugez diffamatoires. La meilleure solution demeure donc la prévention, à laquelle nous espérons avoir contribué ici.

Pour aller plus loin

Patrick Gingras et Nicolas W. Vermeys, 2011, *Actes illicites sur Internet: qui et comment poursuivre*, Éditions Yvon Blais.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La FEC très active en 2014

Pierre Girouard

1^{er} vice-président, FEC-CSQ
Responsable des solidarités internationales

La FEC a toujours maintenu une forte tradition sur le plan de ses engagements auprès de nos collègues de l'éducation des pays moins favorisés. Or, l'année 2014 est l'occasion pour la Fédération d'agir à plusieurs niveaux en matière de solidarité internationale, notamment dans le cadre des activités organisées par l'Internationale de l'éducation (IE).

Session de formation au Ghana

La CSQ ayant souscrit au Consortium mis en place par l'IE afin de soutenir nos collègues de l'enseignement supérieur, j'ai participé comme personne-ressource, avec trois collègues du Canada, de l'Irlande et du Danemark, à la session de formation tenue à Accra par l'Association nationale des professeurs diplômés (NAGRAT) du Ghana les 30 et 31 janvier 2014. Au cours de cette mission, qui se déroulait en anglais, j'ai notamment eu l'occasion de souligner les efforts déployés par la FEC afin de réserver des postes exécutifs aux femmes, ainsi que la démarche de renouveau syndical entreprise par la Centrale.

Délégation FEC au 9^e Congrès de la CNEH en Haïti

Dans le but de renforcer son Protocole de jumelage avec la Confédération nationale des éducatrices et éducateurs d'Haïti (CNEH), signé en novembre 2007, la FEC enverra une délégation de cinq personnes qui participeront activement au 9^e Congrès de la CNEH qui se tiendra les 16, 17 et 18 mai à Montrouis, dans le département de l'Artibonite. Se joindront à moi des membres de Rimouski (Hélène Rhéaume), Rivière-du-Loup (Jérémie Pouliot), Sainte-Foy (Sylvie Monjal) ainsi que la responsable du Comité de la condition des femmes de la FEC, Lucie Piché, qui coanimera le panel sur la condition des femmes lors du Congrès. Notre délégation en profitera pour tisser des liens plus étroits entre des syndicats de la FEC et des fédérations de la CNEH.

Conférence mondiale de l'IE à Montréal

Dans le cadre de la campagne mondiale lancée par l'IE en octobre 2013, intitulée « Uni(e)s pour l'éducation », visant à s'assurer qu'une éducation universelle, gratuite et de qualité demeure une des priorités de l'agenda politique partout dans le monde, une Conférence mondiale sur l'éducation se tiendra à Montréal du 26 au 31 mai 2014. Bien entendu, la FEC et la CSQ participent à cette campagne et seront au rendez-vous de Montréal.



UNI(E)S POUR L'ÉDUCATION
Une éducation de qualité pour un monde meilleur

9^e Conférence sur l'Enseignement supérieur

Enfin, comme le 7^e Congrès mondial de l'IE aura lieu en juillet 2015 à Ottawa, l'année 2014 sera le théâtre, en novembre, de la 9^e Conférence internationale de l'IE sur l'Enseignement supérieur et la Recherche, dans la capitale du Ghana, Accra, laquelle est désormais le siège du Bureau régional de l'IE sur le continent africain.

En participant à l'ensemble de ces activités de même qu'à la Journée mondiale des enseignantes et enseignants du 5 octobre, la FEC apporte sa contribution aux efforts de valorisation de la profession enseignante et de l'enseignement supérieur, car la Fédération croit que ces différentes formes de revendications et de solidarités ont, en retour, un impact réel sur le travail quotidien des enseignantes et enseignants.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



facebook.com/feccsq



@FECCSQ



fec.csq.qc.net

L'ENJEU EXPRESS
Volume 8, Numéro 3
Mai 2014

Publication officielle
de la Fédération
des enseignantes
et enseignants de CEGEP
(FEC-CSQ)

Siège social :
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H1L 6P3
Téléphone : 514 356-8888
Télécopie : 514 354-8535
Courriel : fec@csq.qc.net
Site Web : fec.csq.qc.net

Rédacteur en chef:
Pierre Avignon
Comité de rédaction :
Pierre Girouard
Secrétariat:
Marie-Andrée Bousquet
Design graphique:
Denis Bernard
Illustration : Paul Bordeleau

Photo: François Beaugard
Graphisme: Interscript inc.
Responsable de la production:
Johanne Boucher
Impression: Transcontinental
Tirage: 2 700 exemplaires
Dépôt légal: Bibliothèque
nationale du Québec

